



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF SUR LA PARCELLE DE LA CITE INDUSTRIELLE A VINCENNES, PASSE AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT ENGASSER- EDEIS - META**

**DÉCISION N° DM-23-357  
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision DM 20196 en date du 26/08/2020 de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif sur la parcelle de la cité industrielle à Vincennes avec le groupement conjoint ENGASSER – EDEIS - META (marché notifié le 01/09/2020) ;

**VU** la décision n° AU 21-139 en date du 02 avril 2021 de signer l'acte modificatif n°1 ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre qui s'est déroulée le 07 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 avait pour but d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et de fixer le forfait définitif de rémunération conformément aux dispositions prévues au marché maîtrise d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°2 a pour but de prendre en compte des travaux supplémentaires, un renfort de suivi de chantier demandé au maître d'œuvre sur les mois de mai et juin 2023 et la prolongation de la durée du chantier ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** l'acte modificatif n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif avec l'agence ENGASSER et associés, sise 10 bis rue Bisson 75020 PARIS, représentée par Monsieur Gaétan ENGASSER, mandataire du groupement conjoint formé avec EDEIS et META.

Le montant de l'acte modificatif n°2 s'élève à 77 470,00 € HT (92 964,00 € TTC), réparti de la manière suivante :

Statut	Répartition par cotraitant	Montant HT
Mandataire	Agence Engasser & Associés	52 284,89 €
Cotraitant 1	EDEIS	23 999,76 €
Cotraitant 2	META	1 185,35 €
TOTAL		77 470,00 €

Le nouveau montant du maître d'œuvre est de 1 109 170,00 € HT (1 331 004,00 € TTC).

La durée initiale du marché était de 16 mois, mais du fait de la désorganisation de l'entreprise générale, il est nécessaire de prolonger de 10 mois le suivi de chantier supplémentaire, soit 26 mois.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**